Nations Unies S/2000/322



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 17 avril 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à ma lettre du 6 avril 2000 (S/2000/294), j'ai l'honneur de vous informer que le Représentant permanent d'Israël, l'Ambassadeur Yehuda Lancry, m'a fait tenir ce jour la notification officielle ci-jointe du Ministre des affaires étrangères Levy concernant la décision du Gouvernement israélien de retirer ses forces présentes au Liban d'ici au mois de juillet 2000. M. Levy a indiqué que le retrait doit s'effectuer d'une façon strictement conforme aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité et qu'Israël a l'intention de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies.

J'ai pris les dispositions nécessaires pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu des résolutions 425 (1978) et 426 (1978). J'ai l'intention de consulter les parties et les États Membres intéressés, y compris ceux qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). À cette fin, j'ai demandé à mon Envoyé spécial, M. Terje Roed-Larsen, de se rendre dès que possible dans la région.

Je tiendrai le Conseil informé des faits nouveaux pertinents, y compris du résultat de ces consultations et de mes propres conclusions en ce qui concerne les plans et moyens nécessaires à l'application des résolutions 425 (1978) et 426 (1978).

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

00-39444 (F) 170400 170400

Annexe

Lettre datée du 17 avril 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que vous a adressée le Ministre des affaires étrangères de l'État d'Israël, S. E. M. David Levy.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**

Pièce jointe

Lettre datée du 17 avril 2000, adressée au Secrétaire général par le Ministre israélien des affaires étrangères

J'ai l'honneur de vous aviser, comme suite à des prises de contact récentes de la décision qu'a prise le Gouvernement israélien de retirer ses forces présentes au Liban d'ici à juillet 2000. Nous avons l'intention de mener à bien ce retrait d'une façon strictement conforme aux résolutions 425 et 426 (1978) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement israélien entend coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies à la mise en oeuvre de cette décision.

Le Gouvernement israélien n'épargnera aucun effort pour aider l'Organisation des Nations Unies et coopérer avec elle à l'accomplissement de ses autres tâches visées dans les résolutions susmentionnées, y compris le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Le Ministre des affaires étrangères
de l'État d'Israël
(*Signé*) David **Levy**